

COMMUNIQUE DE PRESSE

Harlem DESIR

Jeudi 24 février 2000

Harlem Désir se félicite de l'adoption le jeudi 24 février 2000 par la commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie, de l'amendement n°3 qu'il avait déposé avec Gilles Savary sur le projet d'avis de Jacqueline Foster sur la communication de la Commission sur l'industrie du transport aérien en Europe : "Du marché unique aux défis mondiaux".

Cet amendement dispose que "pour garantir que le respect de ces règles et l'impératif de sécurité l'emportent sur tout autre considération, le contrôle aérien doit rester un service public".

Au moment où il est question dans certains pays de l'Union européenne de privatiser le contrôle aérien malgré les risques engendrés pour la sécurité des passagers comme on a pu le voir avec d'autres modes de transport, en particulier le train, **l'adoption de cet amendement qui rappelle son ferme soutien au maintien du contrôle aérien dans le domaine du service public est une étape importante dans le débat sur l'organisation future de l'espace aérien.** Il reste à confirmer ce vote lors du vote en séance plénière à Strasbourg

Contact presse :

Elsa Jacquemin

03 88 17 78 53

06 82 84 36 18